

Habilitation à publier les A.J.L. dans le département 971. Tarification : 4,16 € HT la ligne de 40 signes conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel des Annonces Judiciaires et Légales Réception des annonces à

ajl@cg.gp



**Avis d'information**

n° 395019

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions du décret 2004-308 du 29 Mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (C.A.N.B.T.), représentée par son Président, M. Guy LOSBAR sollicite, l'occupation du domaine public maritime sis sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, pour l'aménagement et la construction d'une base nautique (dominante Kayak) sur une emprise totale de 650 m².

Cet équipement se situe sur le Boulevard maritime, Pointe Le Boyer entre le point de départ (coordonnées : long : 61°41'8"8 - lat. 16°20'05"5) et le point d'arrivée (long 61°41'37"0 - lat. 16°20'05"1).

Cet avis vaut pour avis d'information à la population de la commune de Sainte-Rose.

ABYMES



**Avis de marchés publics services**

n° 395028

Identification de l'acheteur public Ville des Abymes  
 Objet du marché public : **Assurance Dommages aux Biens et risques annexes - bris de machines tous risques informatiques et autres matériels**  
 Type de marché : Services  
 Lieu d'exécution : Les Abymes  
 Code Postal : 97139  
 Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui  
 Type de procédure : Appel d'offres ouvert R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique  
 Lots :  
 - Lot n° 1 : Dommages aux biens (écoles - crèches - garderies) – bris de machines tous risques informatiques & autres matériels  
 - Lot n°2 : Dommages aux biens (bâtiments inoccupés appartenant à la ville)  
 - Lot n°3 : Dommages aux biens (biens extérieurs & mobilier urbain)  
 - Lot n°4 : Dommages aux biens (équipements culturels et sportifs – équipements de tourisme)  
 - Lot n°5 : Dommages aux biens (bâtiments administratifs et édifices culturelles) – bris de machines tous risques informatiques & autres matériels  
 - Lot n°6 : Dommages aux biens (biens appartenant à la ville et mis à disposition en permanence)  
 - Lot n°7 : Dommages aux biens (biens loués par la ville)  
 Durée du marché : de la date de notification du marché au 31 décembre 2023  
 Variantes : autorisées.  
 Conditions relatives au marché  
 □ Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget communal.  
 La personne publique souhaite conclure l'accord-cadre soit avec une entreprise générale, soit avec un groupement. Si le groupement est conjoint, le mandataire est solidaire.  
 □ Unité monétaire utilisée : l'euro.  
 Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.  
 Justifications à produire

Candidature :  
 - DC 1: Lettre de candidature  
 - DC 2: Déclaration du candidat à compléter  
 Accompagnées des pièces ci-après :  
 - Extrait KBIS ou son équivalent,  
 - En cas de délégation de pouvoirs, le pouvoir donné au signataire des pièces du marché ;  
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;  
 \* s'il intervient en tant que Courtier ou agent général, il devra fournir une copie de l'extrait K-Bis du Registre du Commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté, une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir ; une attestation d'assurance de garantie financière et de responsabilité civile professionnelle en cours de validité civile professionnelle en cours de validité civile professionnelle en cours de validité civile professionnelle ; l'Agrément émis par le Ministère de l'Economie et des Finances ou de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) ;  
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires pour les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'entreprise, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (Si le DC2 n'est pas fourni)  
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années  
 - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.  
 Contenu de l'offre : voir RC  
 Critères d'attribution :  
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :  
 1. Adéquation et respect du ou des cahiers des clauses techniques particulières (pondération : 50%)  
 2. Prix des prestations (pondération : 30%)  
 3. Qualité du service proposé par le candidat (pondération : 20%)  
 (voir RC pour sous-critères)  
 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres  
 Date limite de réception des propositions : Mercredi 21 avril 2021 - 12 heures (heure locale)  
 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :  
 Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.marches-securises.fr>  
 Conditions de remise des propositions : Elles sont détaillées dans le règlement de la consultation.  
 Les propositions sont obligatoirement transmises par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>  
 Renseignements complémentaires : Demande écrite via <https://www.marches-securises.fr>  
 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Basse-Terre - Quartier d'Orléans Allée Maurice Micaux - Route du Stade Félix Eboué - 97100 Basse Terre Guadeloupe. - Tél : 0590.81.45.38 - Télécopieur : 0590.81.96.70. Internet : <http://greffe.ta.basse-terre@juradm.fr>  
 Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
 Tribunal Administratif de Basse-Terre (voir adresse ci-dessus).  
 Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 23 mars 2021

Affichage : Direction de la Commande Publique, face à la Conciergerie de l'Hôtel de Ville - Centre de Ressources des Abymes



**Avis de marchés publics services**

n° 395009

1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur  
 Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaude.fr>, courriel : [marches.publics@ville-saintclaude.fr](mailto:marches.publics@ville-saintclaude.fr), adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>  
 2-Objet du marché : « **Fauçage, débroussaillage, prestations d'espaces verts pour les écoles de la ville de Saint-Claude** »  
 3-Caractéristiques principales :  
 La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique.  
 Il s'agit d'un marché non alloti, en application de l'article L 2113 - 11 du code de la commande publique, la nature de la prestation ne permettant pas la dévolution en lots séparés pour ne pas en rendre l'exécution techniquement plus difficile. Il s'agit d'un marché réservé en application de l'article L 2113-14 du code de la commande publique aux opérateurs économiques employant des travailleurs en situation de handicap ou défavorisés.  
 4-Durée du marché et délais d'exécution :  
 Le marché est d'une durée de douze (12) mois à compter de sa notification, reconductible tacitement une fois par douze (12) mois. En cas de non reconduction, l'acheteur public en informe expressément le titulaire, deux (2) mois au préalable. L'exécution de la prestation sera conforme au calendrier remis par le titulaire et validé par l'acheteur public.  
 5-Modalités essentielles de financement et de paiement :  
 Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 2192-10, R 2192 -10 et R 2192 - 12 du code de la commande publique. Les dispositions des articles R2191-20 et suivants relatifs aux acomptes s'appliqueront, le cas échéant. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.  
 En application de l'article R 2191-4 du code de la commande publique une avance peut être versée sans constitution de garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire conformément aux dispositions de l'acte d'engagement.  
 Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie réglementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.  
 6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :  
 Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.  
 7- Date limite de réception des offres : Le Mardi 13 Avril 2021 à 12H00  
 8-Modalités de retrait du dossier de consultation :  
 Téléchargeable directement sur la

plate-forme suivante : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)  
 9-Transmission des plis :  
 La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.  
 10-Présentation et jugement des offres :  
 La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
 Comme le permet les dispositions de l'article R 2161-4 du code de la commande publique, l'analyse de l'offre s'effectuera avant celle de l'attributaire. Il ne sera alors examiné que la candidature du soumissionnaire retenu.  
 Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :  
 A) Pièces de l'offre à transmettre :  
 Libellés / Signature Électronique  
 L'acte d'engagement (AE) / Non  
 La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) / Non  
 Le mémoire justificatif de la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation / Non  
 11- Critères intervenant pour la sélection des offres :  
 1) Valeur technique : 60 %  
 2) Prix : 40 %  
 Les offres seront évaluées selon le système de notation énoncé dans le règlement de la consultation.  
 12- Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 mars 2021  
 13- Instance chargée des procédures de recours :  
 Tribunal administratif de Guadeloupe – Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 – Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : [greffe.ta.basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta.basse-terre@juradm.fr), adresse internet : <http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr>.  
 14- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
 Tribunal administratif de Guadeloupe – Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, – 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : [greffe.ta.basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta.basse-terre@juradm.fr), adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.  
 Avis de marchés publics services  
 n° 395016  
 1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur  
 Correspondant : Service des marchés publics et assurance, Ville de Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaude.fr>, courriel : [marches.publics@ville-saintclaude.fr](mailto:marches.publics@ville-saintclaude.fr), adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>  
 2-Objet du marché : « **Organisation de la Fête Patronale 2021 de la Ville de Saint-Claude** »  
 3-Caractéristiques principales :  
 La présente consultation est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1 2°), L 2123 - 1 1°) et R 2123-1 1°) du code de la commande publique.  
 Une variante obligatoire est attendue en plus de l'offre de base. Il s'agit d'un marché ordinaire non alloti, car la dévolution en lot rendrait techniquement difficile ou financièrement plus coûteuses l'exécution de la prestation.  
 4-Durée du marché et délais d'exécution :  
 Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la remise du bilan de la manifestation, validé par l'acheteur. Cette remise s'effectuera au plus tard cinq (5) mois après la manifestation, la validation de l'acheteur interve-

nant dans un délai maximum d'un (1) mois. La validation du livrable marquant le terme du marché, cette étape n'exécute pas une période de six (6) mois à compter de la notification du marché. La fête patronale se déroulera les 28 et 29 Aout 2021, le délai d'exécution de la prestation est donc de deux (2) jours.  
 5-Modalités essentielles de financement et de paiement :  
 Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 2192-10, R 2192 -10 et R 2192 - 12 du code de la commande publique. Les dispositions des articles R2191-20 et suivants relatifs aux acomptes s'appliqueront, le cas échéant. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.  
 En application de l'article R 2191-4 du code de la commande publique une avance peut être versée sans constitution de garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire conformément aux dispositions de l'acte d'engagement.  
 Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie réglementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.  
 6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :  
 Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.  
 7- Date limite de réception des offres : Le mardi 04 Mai 2021 à 12H00  
 8-Modalités de retrait du dossier de consultation :  
 - Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)  
 9-Transmission des plis :  
 La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.  
 10-Présentation et jugement des offres :  
 La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
 Comme le permet les dispositions de l'article R 2161-4 du code de la commande publique, l'analyse de l'offre s'effectuera avant celle de l'attributaire. Il ne sera alors examiné que la candidature du soumissionnaire retenu.  
 Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :  
 A) Pièces de l'offre à transmettre :  
 Libellés / Signature Électronique  
 L'acte d'engagement (AE) / Non  
 La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) / Non  
 Le mémoire justificatif/ Non  
 Une offre financière détaillée / Non  
 11- Critères intervenant pour la sélection des offres :  
 1) Valeur technique : 60 %  
 2) Prix : 40 %  
 Les offres seront évaluées selon le système de notation énoncé dans le règlement de la consultation.  
 12- Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 19 mars 2021.  
 13- Instance chargée des procédures de recours :  
 Tribunal administratif de Guadeloupe – 6 rue Victor Hugues, 97100 – Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : [greffe.ta.basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta.basse-terre@juradm.fr), adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.